

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 517 700 Fax: 517844

CONSEIL EXECUTIF
Cinquième session ordinaire
23 juin – 3 juillet 2004
Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/87 (V)

**RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS DES ETATS
MEMBRES SUR LES SOURCES ALTERNATIVES DE
FINANCEMENT DE L'UNION AFRICAINE**

**RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS DES ETATS MEMBRES
SUR LES SOURCES ALTERNATIVES DE FINANCEMENT
DE L'UNION AFRICAINE**

INTRODUCTION

1. Du 3 au 5 mai 2004, s'est tenue à Addis-Abeba (Ethiopie), une réunion d'experts dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision EX.CL/Dec.77 (IV) qui avait demandé à la Commission d'inviter un groupe de 15 experts en douanes et finances publiques des Etats membres (3 par région), en vue d'étudier le rapport du Président intérimaire sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine.

2. Les pays suivants ont été choisis pour représenter leurs régions :

Afrique du Nord	:	Egypte, Libye, Tunisie
Afrique australe	:	Malawi, Namibie, Zambie
Afrique centrale	:	Congo, Tchad, Burundi
Afrique de l'Est	:	Rwanda, Kenya, Soudan
Afrique de l'Ouest	:	Bénin, Burkina Faso, Nigeria

Participation

3. Les experts des Etats membres suivants ont pris part à la réunion :

- Bénin	- Libye
- Burkina Faso	- Namibie*
- Burundi	- Nigeria
- Congo* ¹	- Rwanda
- Egypte*	- Soudan
- Kenya	- Zambie

4. Les experts des pays suivants étaient absents à la réunion:

- Tchad
- Malawi
- Tunisie

* Pays représentés par leurs ambassades à Addis-Abeba.

Election du Bureau

5. Le Dr. George T. Irele du Nigeria a été élu Président et Mme Rhodah Njuguna du Kenya, rapporteur.

Organisation des travaux

6. Les heures de travail suivantes ont été adoptées :

Matinée : 09h00 – 13h00
Après-midi : 15h00 - 17h00

7. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant:

1. (a) Ouverture de la réunion
(b) Organisation des travaux
(c) Adoption de l'ordre du jour
2. Examen du rapport du Président intérimaire sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine
3. Questions diverses

Observations du Président

8. Le Président a remercié les représentants de l'avoir élu. Il a précisé que c'était un honneur pour lui et pour son pays. Il a ensuite exhorté les participants à se concentrer sur leurs débats afin de s'assurer que la réunion atteigne ses objectifs.

Exposé des consultants

9. Les consultants ont fait des remarques au sujet des points suivants :

(1). Les quotes-parts

Les quotes-parts n'ont pas toujours bien fonctionné par le passé comme mécanisme de financement, mais elles restent toujours la principale source de financement des activités de financement de l'Union africaine. Les mécanismes appropriés, y compris l'introduction d'un nouveau régime de sanctions économiques et financières, la persuasion morale, un processus budgétaire et un mécanisme de collecte renforcée doivent être mis en place pour

accroître l'efficacité de la collecte des quotes-parts auprès des Etats membres afin d'éviter l'accumulation des arriérés.

2. L'impôt de l'Union

L'impôt de l'Union peut constituer une importante source de revenus budgétaires. Cependant, son application optionnelle demande un certain niveau d'intégration, c'est-à-dire l'harmonisation des politiques commerciales et sectorielles pouvant être réalisée à moyen et long termes.

Avant la mise en place de l'impôt de l'Union, un programme d'action doit être adopté avec pour composantes :

- une étude sur plusieurs questions, y compris la définition de la base et du taux d'imposition, les règles d'origine, les mécanismes de collecte d'impôts et les sanctions associées contre le non-paiement ;
- un modèle de cadre institutionnel et administratif exploitable pour la gestion du système.

3. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) offre une grande opportunité pour la mobilisation de ressources à long terme. Cependant, sa bonne application exige l'harmonisation des politiques fiscales. Une période de transition est indispensable, période pendant laquelle les Etats membres doivent se familiariser avec cette TVA.

4. Autres impôts

Parmi les autres impôts, le plus prometteur est l'impôt sur les voyages en provenance et à destination de l'Afrique. Un mécanisme de collecte approprié doit être mis en place en collaboration avec l'Association internationale de transports aériens (AITA).

5. Sources de revenus autres que les impôts

Il s'agit de revenus divers tels que les frais, les rémunérations pour services, les revenus d'investissements, etc.

6. Subventions et dons

7. Création d'un fonds d'affectation spéciale

Exposé sur le Plan stratégique de la Commission de l'UA

10. Un court exposé sur le Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine a été présenté par la Commission en vue de donner aux experts une estimation des objectifs à court, moyen et long termes de la Commission.

DEBAT GENERAL

11. Le débat général a eu lieu sur les options et recommandations contenues dans le rapport du Président intérimaire sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine. Les points suivants ont été débattus :

(a) Les quotes-parts

12. A la fin du débat sur cette option, les experts ont convenu que les quotes-parts devraient rester, pendant quelque temps, la principale sources de financement des organes de l'UA. Cependant, leur collecte a besoin d'être améliorée.

13. Les experts ont proposé que la Commission explore les voies et moyens d'augmenter la collecte et les possibilités d'impliquer les banques nationales et centrales qui doivent être autorisées à transférer directement les quotes-parts des Etats membres dans le compte bancaire de la Commission.

14. Ils ont proposé un impôt annuel sur le PNB ou un pourcentage sur le budget national des Etats membres. A cet égard, un mécanisme doit être mis en place pour renforcer la gestion prudente et intensifier la transparence et la responsabilité des fonds collectés auprès des Etats membres.

15. Ils ont aussi proposé que le Vice-Président poursuive les concertations à ce sujet avec les Etats membres et, si nécessaire, avec les chefs d'Etat en vue de les sensibiliser sur le fort taux d'arriérés et les effets déstabilisateurs qu'ils ont sur le bon fonctionnement de la Commission.

16. Les experts ont débattu sur la question de la nécessité d'une gestion prudente des fonds disponibles pour intensifier la transparence et la responsabilité comme mesure incitative aux Etats membres à payer rapidement leurs contributions.

(b) L'impôt de l'Union africaine

17. Pendant les débats sur cette option, les experts ont souligné qu'un impôt de l'Union serait approprié dans le contexte d'une économie intégrée. Ils ont ajouté que, malgré le fait que l'intégration économique soit le dernier objectif de l'UA, celle-ci est loin d'être réalisée. Il serait alors inapproprié de recommander cet impôt comme source alternative de financement à ce niveau. Un certain niveau d'intégration avec les politiques commerciales harmonisées doit être atteint pour que cet impôt soit mis en place.

(c) Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

18. Au cours des débats sur cette option, les experts ont fait remarquer que la taxe sur la valeur ajoutée ne pourrait être applicable que dans le contexte d'une économie intégrée compatible avec les objectifs à moyen et long terme de l'UA, et où tous les Etats membres auront intégré la TVA dans la structure de leur revenu budgétaire et, par conséquent, harmonisé leurs politiques fiscales.

(d) Autres taxes

19. Pendant les débats sur cette option, en particulier en ce qui concerne les impôts sur les voyages en provenance et à destination des Etats membres de l'Union africaine, les experts pensent qu'il s'agit-là, d'un impôt discriminatoire qui pourrait toucher les seuls voyages aériens. Cet impôt pourrait rendre non-compétitifs les voyages à destination de l'Afrique. En plus, sa gestion serait trop compliquée, car elle impliquerait beaucoup de facteurs étrangers au continent.

(e) Autres propositions des experts

- Relations avec les partenaires au développement

20. Les experts pensent qu'il existe un domaine que la Commission devrait explorer afin de renforcer des relations avec les partenaires au développement et d'augmenter les possibilités de création de nouveaux partenariats.

- Implication du secteur privé

21. Les experts ont fait remarquer que la Commission devrait créer et engager un partenariat avec le secteur privé, en particulier dans les domaines où ce secteur a un avantage comparatif et exploite des

ressources communes telles que l'espace aérien. Ces activités doivent être imposables, et les fonds tirés des ces impôts, reversés directement à l'UA. L'implication du secteur privé doit être envisagée dans le cadre du NEPAD avec des bénéficiaires pécuniaires qui reviendraient à l'UA.

- Partenariat avec les fondations privées

22. Les experts pensent que le partenariat avec les fondations privées doit être exploré et exploité, en particulier en ce qui concerne les projets spécifiques au secteur social.

- Le fonds africain d'affectation spéciale

23. Les experts ont discuté de la possibilité de créer un fonds africain d'affectation spéciale pouvant être utilisé pour les cotisations des Etats membres, des Amis de l'UA, des Eminentes personnalités africaines, des fondations privées, et des Africains de la diaspora.

- Obligations de l'UA

24. Les experts ont discuté de la question des obligations de l'UA pouvant être émises pour une certaine période, et dont un pourcentage du montant effectif sera utilisé pour financer les activités de l'UA. Cette question pourrait être sérieusement étudiée au moment de la création de la Banque africaine d'investissements.

25. A la fin du débat général, les recommandations suivantes ont été faites :

RECOMMANDATIONS

1. Quotes-parts

Les experts ont recommandé que :

- (i) les quotes-parts restent la principale source de financement de l'UA à court et à moyen termes, et que les modalités de collecte de ces quotes-parts soient améliorées ;
- (ii) la Commission reçoive le mandat de se concerter directement avec les Ministres des finances des Etats membres en ce qui concerne les quotes-parts ;
- (iii) d'autres voies pour renforcer le mécanisme de collecte soient explorées ; par exemple, les Etats membres peuvent contribuer avec un pourcentage de leur budget national.

2. L'impôt de l'Union

- (i) les experts ont recommandé que la Commission prenne des mesures nécessaires pour la mise en place de l'impôt de l'Union

3. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

- (i) Les experts pensent que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) constitue une source alternative de financement viable. Cependant, ils ont recommandé que cette option soit étudiée une fois la phase d'intégration économique et l'harmonisation des politiques fiscales des Etats membres achevée.

4. Taxe sur les voyages aériens en provenance et à destination des Etats membres de l'UA

- (i) Les experts se sont abstenus de faire une recommandation à ce sujet, à cause de sa nature discriminatoire et ses complexités dans la gestion des difficultés de sa mise en œuvre.

5. Autres propositions des experts

- (i) Les relations avec les partenaires au développement

Les experts ont recommandé que la Commission renforce les relations existantes avec les partenaires au développement et crée de nouveaux partenariats avec d'autres potentiels donateurs.

- (ii) L'implication du secteur privé

Les experts ont recommandé que la Commission explore et exploite le partenariat avec le secteur privé, en particulier dans les domaines où ce secteur a des avantages comparatifs dans le cadre du NEPAD avec des bénéfices pécuniaires mutuels.

- (iii) Partenariat avec les fondations privées

Les experts ont recommandé que la Commission explore et exploite le partenariat avec les fondations privées, en particulier sur des projets spécifiques.

(iv) Le Fonds africain d'affectation spéciale

Les experts ont recommandé que la Commission étudie la possibilité de créer un Fonds africain d'affectation spéciale pouvant recueillir les contributions des Etats membres, des Amis de l'Afrique, des Eminentes personnalités africaines, des fondations privées et des Africains de la diaspora.

(v) Les obligations de l'UA

Les experts ont recommandé que la Commission étudie la question d'une émission des obligations de l'UA dont le montant effectif pourra être utilisé pour financer les activités de l'UA à la création de la Banque africaine d'investissements.

QUESTIONS DIVERSES

26. Aucun sujet n'a été discuté à ce point de l'ordre du jour.
27. La réunion a été suspendue à 19h00.

2004

Consideration of the recommendations of the group of fifteen experts from members states on the alternative sources of funding of the African Union

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4480>

Downloaded from African Union Common Repository